



**Monsieur Claude Wiseler**  
**Président de la Chambre**  
**des Députés**

Luxembourg, le 15 juillet 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, j'aimerais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

L'Université du Luxembourg a signé de nombreuses conventions avec des universités à l'étranger afin de permettre à aux étudiants de débiter leurs études universitaires au Luxembourg et de les compléter auprès d'une université à l'étranger. Ces conventions sont importantes pour les cycles d'études non complets proposés par l'Université du Luxembourg car elles donnent la prévisibilité nécessaire aux étudiants pour la poursuite de leurs études. Or, il a été porté à mon attention que la convention entre l'Université du Luxembourg et la Sorbonne n'aurait pas été reconduite, ce qui a conduit à ce qu'il n'y ait plus de places réservées et que de nombreux étudiants n'y aient pas été admis en deuxième année.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur :

- **Avec quelles universités à l'étranger l'Université du Luxembourg détient-elle une convention ?**
- **Madame la Ministre entend-elle intervenir afin que la convention entre la Sorbonne et l'Université du Luxembourg soit reconduite ?**
- **L'existence d'une telle convention garantit-elle une admission à une université à l'étranger ?**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent Mosar

Député